

y avait dans la caisse un excédant en faveur des recettes. Mais en 1859, grâce aux conquêtes du Piémont, les choses ont changé; les revenus ont diminué des trois-quarts et les dépenses, au contraire, ont augmenté considérablement. Il y a eu un déficit croissant chaque année, qu'il a fallu combler. En 1859, ce déficit était de 12 millions; en 1860, de 32 millions; en 1861, de 22 millions; en 1862, de 25 millions; en 1863, de 26 millions; en 1864, de 29 millions, et en 1865, de 34 millions. Ce qui fait en sept ans un déficit de plus de 184 millions, que les cinq petites provinces laissées au Saint Père étaient complètement incapables de payer et qui n'a pu être soldé que par des moyens extraordinaires. Eh! bien, Messieurs, admirons la fidélité du Saint-Siège à remplir ses obligations, et que cette scrupuleuse fidélité dans le passé soit un gage de celle qu'il montrera dans l'avenir; les 184 millions ont été payés intégralement avec la plus grande exactitude, par des emprunts accueillis avec une confiance inaltérable sur les marchés européens, par les plus célèbres banquiers: et, en second lieu, au moyen du denier de St. Pierre, envoyé par l'univers catholique tout entier.

Cette injustice, Messieurs, a duré pendant sept ans en face de la civilisation européenne, et en plein 19^e siècle. Enfin, le gouvernement français s'est ému et il a offert son intervention officieuse auprès du Piémont pour opérer la liquidation d'une partie de la dette du Saint-Siège et la placer à la charge du royaume italien. Des négociations, auxquelles naturellement le Pape reste tout-à-fait étranger, sont actuellement pendantes entre les deux gouvernements de France et d'Italie. Il n'est pas possible qu'une question dans laquelle la justice est aussi évidente, ne reçoive pas une solution conforme aux intérêts du Saint-Siège. Cependant, afin d'assurer, pendant ces négociations, au trésor pontifical une complète indépendance, Sa Sainteté le pape Pie IX, par acte apostolique du 11 avril 1866, a décrété l'émission par souscription d'un emprunt qui est maintenant offert au public. C'est de cet emprunt, appelé emprunt romain, dont je veux vous entretenir ce soir.

Cet emprunt peut se considérer à deux points de vue différents: premièrement, comme opération financière offrant d'abord plus ou moins de sécurité, et ensuite plus ou moins de profits aux porteurs des titres;—et en second lieu, comme bonne œuvre, comme action extrêmement louable, dans laquelle les catholiques du monde entier vont s'unir pour alléger la douleur du Saint-Père en lui présentant un témoignage efficace de leurs sympathies et de leur amour. Ces deux idées formeront la division naturelle de ce discours; elles sont assez importantes, le sujet que je traite est assez intéressant, pour que j'ose solliciter votre bienveillante attention.